SEPTIÈME ANNEE. **FLEURIER, 6 Janvier 1861.** N° 1.

COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix d'abonnement

POUR LA SUISSE :

Un an, fr. 5. — Six mois, fr. 3.
Trois mois, fr. 1»70.

Pour l'étranger, le port en sus.

ON S'ABONNE :

A **Travers,** chez M. JULES ERBEAU, négociant. — A **Couvet,** M. JOSEPH EBERHARD, négociant. A **Môtiers,** chez M. CHARLES-LOUIS CLERC, négociant. — Aux **Verrières,** chez M. EDOUARD PETITPIERRE-GRANDJEAN, négociant.—A **Buttes,** chez M. A. GRANDJEAN, négociant.—A **Fleurier,** au bureau de cette feuille, et dans toute la Suisse, au bureau des postes ou des gazettes le plus rapproché de son domicile. — Les abonnements et annonces doivent être *payés d'avance*. — Lettres et argent **franco.** — Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix des annonces :

10 centimes la ligne pour les deux premières insertions et 5 centimes pour les suivantes. — Les avis à insérer doivent être déposés le jeudi dans les bureaux du Val-de-Travers, et le vendredi matin avant 9 heures au bureau du COURRIER

Pour l'année 1861, le prix d'abonnement au **Courrier du Val-de-Travers** reste fixé à fr. 5 pour un an, fr. 3 pour six mois, fr. 1»70 pour trois mois, franco domicile.

Immeubles à vendre.

Aucune enchère n'ayant eu lieu à la séance du juge de paix du 22 décembre 1860 sur les immeubles suivants appartenant aux masses réunies et en faillite Petitpierre et Bonzon : *a)* Un domaine de plus de cent poses anciennes, composé d'une maison neuve, champs, pâturage et forêt d'un rapport considérable et situé rière Couvet. *b)* Un champ d'environ une pose ancienne situé près le village de Saint-Sulpice. Un nouvel essai de vente a été fixé pour avoir lieu à la séance du juge de paix de Môtiers, à la salle de justice, le **samedi 2 février prochain 1861,** à 3 heures après midi.

AVIS.

Le juge de paix du cercle de Môtiers au Val-de-Travers fait connaitre au public qu'aucune enchère n'ayant eu lieu à la séance du 22 décembre 1860 sur les immeubles de la masse en faillite du citoyen Henri-Emile Boss, situés au village de Môtiers; il a fixé un nouvel essai de vente pour avoir lieu à la salle de justice dudit lieu, le **samedi 2 février próchain 1861,** à 2 heures après midi. Ces immeubles consistent en une maison ayant habitation, grange et écurie, un petit bâtiment servant de forge, et un vaste clos, le tout avantageusement situé.

AVIS.

A vendre de gré à gré une jolie petite propriété à proximité de Morat, composée : D'une habitation de maitre contenant cinq chambres, cave, etc.; d'une maison de fermier avec écurie, remise et dépendances; d'un grand jardin y attenant, d'environ 2 poses, y compris une petite vigne avec pavillon et maison de jardin, le tout en bon état.

Cette propriété forme un agréable séjour d'été pour particulier, ou peut, en vue de sa position, être avantageusement exploitée comme restaurant. — S'adresser, pour renseignements, à M. le notaire Tschachtli, à Morat.

Immeubles à vendre à Travers.

Lundi 7 janvier prochain, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de la Tête-Noire, l'hoirie de défunt M. Auguste Jornod, exposera en vente publique, en une seule passation, savoir :

1° Une maison rurale, comprenant grange et écurie, ainsi qu'un logement avec jardin, plus un petit bâtiment servant de remise avec un terrain en nature de clos, l'avoisinant.

2° Un bâtiment avec battoir en parfait état, avec une parcelle de terrain y attenant.

3° Un morcel de terrain ou verger, en bise des précédents.

4° Un champ lieu dit au pain Benoit.
5° Un » dit le Drochet.
6° Un » dit la Perrière.
7° Un » dit au Prémelon.
8° Une action et demi à la fromagerie.
9° Deux parcelles de forêt au bois Perregaux
10° Deux dites au Crosats.
11° Une dite au Cœufier.

S'adresser, pour prendre connaissance desdits immeubles, aux citoyens Luc-Alcindor Delachaux et Henri Junod, à Travers.

MONTES.

Les héritiers d'Auguste Martin, mécanicien, à Couvet, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, la **totalité du mobilier** du défunt, consistant principalement en vêtemens d'homme, beaucoup de linge de corps, de lit et de table, 4 lits, un lit de repos, une pendule, 4 armoires à deux portes, un fauteuil, une commode, chaises, tables, vaisselle d'étain et batterie de cuisine, 2 chars, un gros van, des outils de labourage, environ 20 émines de pommes de terre, 50 émines de froment, 12 dites d'orge, 4 milliers de foin, 1 char de paille, 8 à 9 chars de bois, et un cochon pesant environ 180 livres. — Les enchères auront lieu à l'ancien domicile du défunt, au bas du village de Couvet, les **lundi et mardi 28 et 29 janvier courant,** dès les 9 heures du matin.

A VENDRE.

6. On offre à vendre une lanterne pouvant contenir 36 montres. S'adresser à M. Leuba-Martin, à Fleurier.

Fournitures d'horlogerie à vendre

chez Ulysse Reymond, à Fleurier.

Très-beau choix de pierres du Levant, sans veines, et fournissant d'excellents taillants. Pierre pilée et autres articles.

8. On offre à vendre des pommes et des poires, ainsi que de la bonne cœgnarde. S'adresser à Madame veuve Berthoud, à Fleurier, maison André Lequin.

Bon fromage de Limbourg,

Par caisse et au détail, par petits fromages d'une livre et demie, à un prix raisonnable, chez J.-U. Æschlimann, à Fleurier.

A VENDRE :

1° Un beau traineau de famille, à six places, tout neuf et prêt à servir, façon élégante, peint

---

Feuilleton du Courrier du Val-de-Travers. **8**

LE CAPITAINE PAUL

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Suite.

V

A ces mots, le capitaine arma le pistolet et le dirigea par la fenêtre ouverte vers la cime d'un petit arbre. Un chardonneret se balançait sur la branche la plus élevée, faisant entendre son chant joyeux et perçant; le coup partit, et le pauvre oiseau, coupé en deux, tomba au pied de l'arbre. Paul reposa froidement le pistolet sur la table.

— Vous avez raison, monsieur le comte, lui dit-il, ce sont de bonnes armes, et je vous conseille de ne pas vous en défaire.

— Vous venez de m'en donner une étrange preuve, monsieur, répondit Emmanuel, et je suis forcé d'avouer que vous avez la main sûre.

— Que voulez-vous, comte, reprit Paul avec cet accent mélancolique qui lui était particulier, pendant ces longs jours de calme, lorsque aucun souffle de vent ne passe sur ce miroir de Dieu qu'on appelle l'Océan, nous autres marins, nous sommes forcés de chercher des distractions qui viennent au-devant de vous sur la terre. Alors nous exerçons notre adresse sur les goëlands, qui se bercent mollement au sommet d'une vague; sur les margats qui se précipitent du ciel pour saisir à la surface de l'eau les poissons imprudents qui y montent, et sur les hirondelles fatiguées d'un long voyage qui se posent sur nos vergues. Voilà, monsieur le comte, comment nous arrivons à une certaine force dans des exercices qui paraissent d'abord si étrangers à notre profession.

— Continuez, monsieur, et si la chose est possible, revenons à notre sujet.

— C'était un bon et brave jeune homme que ce Lusignan ! il me raconta son histoire; comment, fils d'un ancien ami de votre père, mort sans fortune, il avait été adopté par lui un an ou deux avant l'accident inconnu qui le priva de sa raison: comment, élevé avec vous, il vous inspira, dès les premières années, à vous la haine, à votre sœur l'affection. Il me dit cette longue adolescence développée dans la même solitude, et comment lui et votre sœur ne s'apercevaient de leur isolement du monde que lorsqu'ils n'étaient point ensemble! il me raconta tous les détails de leurs amours juvéniles. et comment, un jour, Marguerite lui dit les paroles de la jeune fille de Vérone : « Je serai à toi ou à la tombe. »

— Et elle n'a que trop bien tenu parole !

— Oui, n'est-ce pas? Et vous appelez cela de la honte et du déshonneur, vous autres gens vertueux, quand une pauvre enfant, perdue par son innocence même, cède à l'âge, à l'entraînement, à l'amour! Votre mère, que des devoirs éloignaient de sa fille et rapprochaient de son mari (car je sais les vertus de votre mère, monsieur, comme je sais les faiblesses de votre cœur; c'est une femme sévère, plus sévère que ne devrait l'être une créature humaine qui n'a sur les autres que l'avantage de n'avoir jamais failli), votre mère, dis-je, entendit une nuit des cris mal étouffés; elle entra dans la chambre de votre sœur, marcha, pâle et muette, vers son lit, arracha froidement de ses bras un enfant qui venait de naître, et sortit avec lui, sans adresser un reproche à sa fille, mais seulement plus pâle et plus muette encore que lorsqu'elle était entrée. Quant à la pauvre Marguerite, elle ne jeta pas un cri : elle s'était évanouie en apercevant sa mère. Est-ce cela, monsieur le comte, suis-je bien informé, et cette terrible histoire est-elle exacte?

— Aucun détail ne vous est inconnu, je dois l'avouer, murmura Emmanuel attéré.

— C'est que ces détails, répondit Paul en ouvrant un portefeuille, sont tous consignés dans ces lettres de votre sœur, qu'au moment de prendre la place que vous lui avez faite par votre crédit au milieu des voleurs et des assassins, Lusignan m'a remises, afin que je les rapportassent à celle qui les avait écrites.

— Donnez-les moi donc, monsieur ! s'écria Emmanuel en étendant la main vers le portefeuille, et elles seront fidèlement remises à celle qui a eu l'imprudence...

— De se plaindre à la seule personne qui l'aimait au monde, n'est-ce pas? interrompit Paul en retirant à lui les lettres et le portefeuille. Imprudente jeune fille, à qui une mère arrache l'enfant de son cœur, et qui a versé des larmes amères dans le sein du père de son enfant ! Imprudente sœur, qui, n'ayant pas trouvé contre cette tyrannie appui dans son frère, a compromis son noble nom en signant du nom qu'elle porte des lettres qui, aux regards stupides et prévenus du monde, peuvent... Comment appelez-vous cela, vous autres?... déshonorer sa famille, n'est-ce pas?

— Alors, monsieur, répondit Emmanuel rougissant d'impatience, puisque vous connaissez si bien la portée terrible de ces papiers, accomplissez donc la mission dont vous vous êtes chargé en les remettant soit à moi, soit à ma mère, soit à ma sœur.

—C'était d'abord mon intention en débarquant à Lorient, mais voilà dix ou douze jours à peu près qu'en entrant dans une église...

— Une église?

— Oui, monsieur.

— Et pourquoi faire?

— Pour prier.

— Ah ! monsieur le capitaine Paul croit en Dieu?

— Si je n'y croyais pas, monsieur le comte, qui donc invoquerais-je pendant la tempête?

— Et dans cette église enfin?

— Dans cette église, monsieur, j'ai entendu un prêtre annoncer le prochain mariage de noble demoiselle Marguerite d'Auray avec très-haut et très-puissant seigneur le baron de Lectoure. Je m'informai aussitôt de vous; j'appris que vous étiez à Paris; j'étais forcé d'y aller moi-même pour rendre compte de ma mission au roi.

— Au roi !

— Oui, monsieur, au roi Louis XVI, à Sa Majesté... elle même... Je partis, me promettant de revenir aussitôt que vous; je vous rencontrai chez Saint-Georges; j'appris votre départ prochain; j'arrangeai le mien sur le vôtre, afin que nous arrivassions ici en même temps à peu près, et... me voilà devant vous, monsieur, avec une résolution toute différente de celle que j'avais, il y a trois semaines, en abordant

et garni proprement, ouvrage garanti.

2° Un banc de brecette garni.

3° Deux bancs de brecette non garnis.

4° Un petit char à bras, pouvant être servi à brancard, brecette et à planches, chez Daniel Hofmann, maître charron, à Couvet.

LIBRAIRIE

LEIDECKER, ÉDITEUR,

à Neuchâtel.

Ouvrages sortant de presse.

Histoire de la Confédération suisse, depuis les premiers temps jusqu'en 1860, par Alexandre Daguet. Ouvrage complétement refondu et augmenté d'une partie entièrement inédite, celle de 1830 à 1860, 1 fort vol. in-8°, fr. 4»50.

Exercices de piété pour la communion. Nouvelle édition miniature, imprimée sur beau papier, broché, cartonné, relié, toile anglaise et maroquin doré.

Pain quotidien pour les chrétiens, avec des cantiques. Nouvelle édition, revue et corrigée avec soin. Edition miniature, broché, cartonné, relié, toile anglaise et maroquin doré sur tranches.

Les noyaux de cerises, ou le pensionnat de Carlson, par W. Adams, traduit de l'anglais, par Mme Tourte-Cherbuliez, 2e édition, 1 vol in-18°, fr. 1»50.

Choix de poésies destinées à la jeunesse, ouvrage recommandé et illustré d'une belle couverture, 1 vol in-18° de 464 pages, relié fr. 2»50.

Jeanne l'orpheline et William Stanley. Nouvelles charmantes. Cet ouvrage renferme plusieurs autres nouvelles avec une couverture illustrée. 1 vol. relié, fr. 2.

Margot-Vaucher à Fleurier, vient de recevoir des pois de France, coquelets, oranges, citrons, jouets d'enfants.

Chez Edouard Petitpierre-Borel,

A COUVET.

Fourneaux en fonte de fer, depuis 20 à 50 fr. Le même peut fournir les tuyaux et le coke pour le chauffage.

---

14. On offre à vendre à de favorables conditions, une **action de fondation** de fr. 5000 de l'Union Horlogère. S'adresser au bureau de cette feuille qui indiquera.

---

15. Pour cas imprévu, une action de fr. 200 de l'**Union Horlogère** et une de fr. 100 de l'**Association ouvrière** sont à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

Guérison radicale des hernies.

Après des recherches de plusieurs années, le soussigné est parvenu à composer un remède sûr qui guérit en peu de temps toutes les hernies, même les plus anciennes. Ce remède se vend par dose de 7 francs. Pour des hernies récentes, une dose suffit; il en faut davantage pour celles qui sont anciennes ou doubles. Il est nécessaire de joindre à la commande le montant en argent ou en billets de banque.

En s'abstenant de toute vanterie qui sentirait le charlatanisme, on se borne à avertir le public que l'on délivre gratis, au bureau de cette feuille, un petit écrit contenant plus de cent certificats.

KRUSI-ALTHERR, chirurgien-herniaire,
à Gais, cantond'Appenzell (Suisse).

EN VENTE

Chez Joseph Eberhard à Couvet, et Montandon frères, à Fleurier.

Colle blanche liquide.

Cette colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche. On peut s'en servir pour papier, carton, porcelaine, verre, marbre, bois, cuir, liége, etc.

Prix des flacons : fr. 1 et 50 centimes.

Poudre de rubis.

Pour polir toute espèce de métaux, or, argent, cuivre et acier, recommandée aux horlogers et polisseuses, qui y trouveront économie et beauté du poli. Se vend 1 franc le flacon chez Joseph Eberhard, à Couvet.

Chs.-Louis Clerc, à Môtiers,

est constamment pourvu de PENDULES DE MOREZ et de la FORÊT NOIRE, BASCULES et BALANCES de toutes forces, garanties. Toujours l'assortiment de CHEVILLES EN BOIS et fournitures pour cordonniers, à prix réduits.

VERITABLE OUATE

ANTI-RHUMATISMALE ANGLAISE

du Dr PATTISON,

à 1 fr. le paquet et 60 cent. le demi-paquet.

En vente chez **Charles Margot-Vaucher, à Fleurier.**

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siége dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

Dépôt général chez

E. Ringk et Compe, à Schaffhouse (Suisse).

A LOUER.

20. On offre à louer, à Fleurier, une **chambre** meublée, indépendante et à 2 fenêtres. S'adresser au bureau de cette feuille.

---

21. On offre à louer de suite ou pour la Saint-Georges à Fleurier, un **appartement** composé de plusieurs chambres et dépendances. Le bureau de cette feuille indiquera.

AVIS.

Le **magasin de chaussures** de Edouard-Louis Dubied, à Môtiers, est à remettre. S'adresser à M. Dubied, dans ladite maison.

On demande à louer.

23. On demande à louer un **piano.** Le bureau de cette feuille indiquera.

AVIS DIVERS.

Le comité de la société d'agriculture rappelle aux sociétaires que l'assemblée générale aura lieu **Jeudi 10 janvier 1861,** à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel.

Teinture et nettoyage.

J.-U. ÆSCHLIMANN,

A FLEURIER,

Teint et nettoie les habits en drap, confectionnés pour hommes, en leur donnant l'apprêt et le lustre du neuf, ainsi que toute espèce de vêtements pour dames : mérinos, orléans, châles, crêpe de Chine, satin, velours, dessus de canapés, tours de lits, etc., moire les rubans forts, détache toute espèce d'étoffes, sans en altérer la couleur. L'établissement se charge de découdre ce qui est nécessaire aux vêtements de dames.

On peut envoyer directement à l'établissement les objets qu'on désire faire teindre, ou s'adresser aux dépôts ci-dessous :

AUX VERRIÈRES, chez MM. Guillaume, notaire, et Petitpierre-Grandjean, quartier Meudon.

A TRAVERS, chez Mme Louise Jornod-Kunz, maison Joséphine Jeanneret.

AUX PONTS, chez M. Edouard Piaget, horloger.

AVIS.

Le comité de la **Caisse d'épargne de St.-Sulpice** rappelle aux actionnaires, qui désirent être remboursés au 1er avril prochain, de faire parvenir leurs demandes, franco, au caissier, d'ici au 6 janvier prochain. (Art. 20 des statuts).

---

en Bretagne.

— Et quelle est cette résolution nouvelle, monsieur? Voyons, car il faut en finir!

— Eh bien! j'ai pensé que, puisque tout le monde et même sa mère oubliaient le pauvre orphelin, il fallait que je m'en souvinsse, moi! Dans la position où vous êtes, monsieur, et avec le désir que vous avez de vous allier au baron de Lectoure (lequel, dans votre esprit, est le seul qui puisse réaliser vos projets d'ambition), ces lettres valent bien cent mille francs, n'est-ce pas? et c'est une bien légère brèche faite aux deux cent mille livres de rente qui composent votre fortune.

— Mais qui me prouvera que ces cent mille francs...

— Vous avez raison, monsieur; aussi est-ce en échange d'un contrat de rente au nom du jeune Hector de Lusignan que je remettrai ces lettres.

— Et ce sera tout, monsieur?

— Je vous demanderai encore l'abandon de l'enfant, que je ferai élever, grâce à sa petite fortune, loin de la mère qui l'a oublié et loin du père que vous avez fait bannir.

— C'est bien, monsieur. Si j'avais su que c'était pour une si faible somme et un si mince intérêt que vous étiez venu, je n'aurais pas pris une si grande inquiétude. Cependant vous permettrez que j'en parle à ma mère.

— Monsieur le comte, dit un domestique ouvrant la porte.

— Je n'y suis pour personne; laissez-moi, répondit Emmanuel avec impatience.

— C'est la sœur de monsieur le comte qui demande à le voir.

— Qu'elle revienne plus tard.

— C'est à l'instant même qu'elle désire...

— Ne vous gênez pas pour moi, interrompit Paul.

— Mais ma sœur ne peut vous voir, monsieur. Vous comprenez qu'il est important que ma sœur ne vous voie pas.

— A merveille! mais comme il est important aussi que je ne quitte pas ce château sans avoir terminé la chose qui m'y amène, permettez que j'entre dans ce cabinet.

— Parfaitement, monsieur, dit Emmanuel ouvrant lui-même la porte. Mais hâtez-vous, je vous prie.

Paul entra dans le cabinet. Emmanuel referma vivement la porte sur lui, et à peine la porte était-elle refermée, que Marguerite parut.

VI

Marguerite d'Auray, dont nos lecteurs ont appris l'histoire en assistant à la conversation du capitaine et du comte Emmanuel, était une de ces beautés frêles et pâles qui portent empreint sur toute leur personne le cachet aristocratique de leur naissance. Au premier coup d'œil, on devinait tout ce qu'il y avait de race dans la souplesse mœlleuse de sa taille, dans la blancheur mate de sa peau et dans le modelé de ses mains effilées, aux ongles roses et transparents. Il était évident que ses pieds, si petits que tous deux eussent tenu dans la trace d'un pas de femme ordinaire, n'avaient jamais marché que sur les tapis d'un salon ou sur la pelouse fleurie d'un parc. Il y avait dans toute sa démarche, si gracieuse qu'elle fût, quelque chose de hautain et de fier qui rappelait le portrait de famille : enfin l'on sentait que son âme, capable de tous les sacrifices inspirés, pouvait devenir rebelle à toutes les tyrannies imposées; que le dévouement était dans son cœur une vertu instinctive, tandis que l'obéissance n'était dans son esprit qu'un devoir d'éducation : de sorte que le vent d'orage qui soufflait sur elle la courbait comme un lis et non comme un roseau.

Cependant, lorsqu'elle parut à la porte, ses traits offraient l'expression d'un découragement si complet, ses joues avaient conservé la trace de larmes si brûlantes, tout son corps pliait sous le poids d'un malheur si désespéré, qu'Emmanuel comprit qu'elle avait dû rassembler toutes ses forces pour conserver l'apparence du calme. En l'apercevant, elle fit un effort sur elle-même, et une réaction visible s'opéra : ce fut donc avec une certaine fermeté nerveuse qu'elle s'approcha du fauteuil où il était assis. Puis, voyant que la figure de son frère conservait l'expression d'impatience qu'elle avait prise lorsqu'il avait été interrompu, elle s'arrêta, et ces deux enfants de la même mère, à qui la société n'avait pas encore fait des droits pareils, se regardèrent comme des étrangers, l'un avec les yeux de l'ambition, l'autre avec ceux de la crainte. Peu à peu, toutefois, Marguerite reprit courage.

Enfin, vous voilà, Emmanuel, lui dit-elle; j'attendais votre retour comme l'aveugle attend la lumière. Et, cependant, à la manière dont vous accueillez votre sœur, il est facile de voir qu'elle a eu tort de compter sur vous.

— Si ma sœur est redevenue ce qu'elle aurait toujours dû être, répondit Emmanuel, c'est à dire fille soumise et respectueuse, elle aura, pendant mon absence, compris ce qu'exigeaient d'elle son rang et sa position; elle aura oublié les événements passés comme des choses qui ne devaient pas arriver, et que par conséquent elle ne doit pas se rappeler, et elle se sera préparée au nouvel avenir qui s'ouvre devant elle. Si c'est ainsi qu'elle se présente à moi, mes bras lui sont ouverts et ma sœur est toujours ma sœur.

— Ecoutez bien mes paroles, répondit Marguerite, et prenez-les surtout comme une justification pour moi et non comme un reproche contre les autres. Si ma mère (Dieu me garde de l'accuser, car de saints devoirs l'éloignaient de nous), si ma mère, dis-je, avait été pour moi ce que sont toutes les mères, je lui eusse constamment ouvert mon cœur comme un livre. Aux premiers mots qu'y eût tracés une main étrangère, elle m'eût prévenue du danger, je l'eusse fui. Si j'avais été élevée au milieu du monde, au lieu d'avoir grandi comme une pauvre fleur sauvage à l'ombre de ce vieux château, j'aurais connu, dès mon enfance, ce rang et cette position que vous me rappelez aujourd'hui, et je ne me serais probablement pas écartée des convenances qu'ils prescrivent et des devoirs qu'ils imposent. Enfin si, jetée au milieu de ces femmes du monde à l'esprit enjoué, au cœur frivole, que je vous ai souvent entendu vanter, mais que je ne connais pas, j'avais commis les mêmes fautes que j'ai commises par amour, oui, je le comprends, j'aurais pu oublier le passé, semer à sa surface de nouveaux souvenirs comme on plante des fleurs sur une tombe; puis, oubliant la place où elles étaient nées, me faire avec ces fleurs un bouquet de bal et une couronne de fiancée. Mais, malheureusement, il n'en est point ainsi, Emmanuel. On m'a dit de prendre garde lorsqu'il n'était plus temps d'évi-

COMPAGNIE
du Chemin de Fer Franco-Suisse.

Emprunts de 1859 et 1860.

Liste des obligations sorties au tirage du 2 janvier 1861.

18 obligations de l'emprunt émis en 1859.
Nos 19,878, 19,879, 19,880, 19,881, 19,882, 19,883, 19,884, 19,885, 19,886, 19,887, 19,888, 19,889, 19,890, 19,891, 19,892, 19,893, 10,894, 19,895.

9 obligations de l'emprunt émis en 1860.
Nos 26,553, 26,554, 26,555, 26,556, 26,557, 26,558, 26,559, 26,560, 26,561.

Les obligations dont les numéros sont indiqués ci-dessus seront remboursées en fr. 500 chacune, le 10 mars 1361, à Neuchâtel (Suisse), au siége de la Compagnie; à Paris, à la Caisse centrale du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (rue de la Chaussée d'Antin no 7), à Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Francfort-sur-Mein et Stuttgard, aux caisses qui seront désignées pour le paiement du coupon échéant à la même époque.

Neuchâtel, le 2 janvier 1861.

Le Secrétaire général :
PHILIPPIN, avocat.

Imprimerie & lithographie.

MONTANDON FRÈRES,
A FLEURIER

Continuent à exécuter dans le plus bref délai et aux prix les plus avantageux, tous les genres d'ouvrages qui concernent ces parties.

Factures, soit têtes de notes. — Circulaires, Prix-courants, Cartes d'adresse et de visite, sur carton glacé et autre. Registres réglés et reliés avec entêtes. Livres d'établissage en tous genres. Livres de bons et d'échéance. Etiquettes noires et en couleurs pour vins et liqueurs. Lettres de change, mandats, billets à ordre, étiquettes pour montres, sur carton et sur parchemin. Lettres de convocation pour enterrement et autres, etc. On se charge aussi de l'exécution de la musique et de tous genres d'autographie. Enfin, cet établissement se charge de tous les labeurs et ouvrages de longue haleine, ainsi que de l'impression des tableaux; le tout en beaux caractères ordinaires ou d'écriture, exécuté avec soin et exactitude.

AVIS.

Le corps des sauveteurs de Couvet, désirant compléter le matériel indispensable à ses besoins et voulant créer un fonds de réserve destiné à secourir ceux qui auraient souffert dans l'exercice de leurs fonctions, se propose de faire une loterie pour la fin de janvier prochain.

En conséquence, il fait un appel à tous les généreux habitants du Vallon, qui voudront bien coopérer à cette œuvre d'utilité publique et de bienfaisance.

MM. Félix Rosselet-Dubied et Marc Gougginsperg à Couvet, ont été désignés pour recevoir les dons de toute nature qu'on voudra bien leur adresser.

Le prix des billets est fixé à fr. 1; on peut s'en procurer dès à présent chez
MM. Gustave Borel, au Burcle.
Félix Rosselet-Dubied
Eugène Jeanjaquet
Paul Duveluz
Joseph Eberhard
James Borel-Petitjean.
Pharmacie Gougginsperg.

Un avis ultérieur indiquera la liste des lots, ainsi que le jour de leur exposition et du tirage de la loterie.

Pour le Comité :
M. GOUGGINSPERG, président.
Couvet, 27 décembre 1860.

HOTEL SUISSE
désigné sous le nom de
GRAND HOTEL MOLIÈRE
Rue Fontaine Molière, 39 et 39 bis, près le palais royal
A PARIS,
TENU PAR Me VEUVE PINGEON,
DU CANTON DE NEUCHATEL.

MM. les voyageurs trouveront des chambres depuis le prix de 2 fr. Déjeûners et dîners à volonté, à prix modérés.

Avis aux émigrants.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui me sont adressées au sujet des colonies suisses, dans la République Argentine, je préviens les personnes qui auraient l'intention d'y émigrer, que les deux colonies Espéranza et Santa Fé sont au complet, ensorte qu'on n'y reçoit plus de colons, mais qu'on expédie depuis 1859 pour les nouvelles colonies **San Carlos** et **San José,** fondées en 1858. La seconde convient surtout aux familles, qui ne possèdent que peu de fonds et désirent ensorte qu'on leur avance du terrain, du bétail, des vivres, une habitation, etc., etc., même en partie le prix du voyage. Les célibataires (jeunes gens), peuvent aussi partir seuls et s'y engager comme agriculteurs, ouvriers, domestiques, etc. Les gages des bons travailleurs y sont très élevés.

Nous expédions aussi deux à trois fois par mois pour New-Yorck, la Nouvelle-Orléans, Buenos-Ayres, le Brésil, les Indes et l'Australie, par navires à voiles et par bateaux à vapeur.

S'adresser pour les renseignements et les contrats de voyage, **franco**, à W.-F. Lips, avocat, rue du Musée, 4, à Neuchâtel.

Objets perdus ou trouvés.

32. Il a été perdu vers la fin de novembre, entre les Ponts et le Val-de-Travers, un sac de voyage recouvert sur un des côtés d'une basane, et sur l'autre, de toile cirée. Ce sac auquel est adaptée une bretelle, doit contenir des chemises, des bas, des livres et des manuscrits. Une bonne récompense est promise à la personne qui le rapportera au **bureau des postes à Neuchâtel.**

33. Un sac et une giberne sont restés déposés ou oubliés à la maison de ville de Môtiers, depuis le jour de la dernière revue militaire de Fleurier. Celui ou ceux à qui ces objets appartiennent, sont invités à venir les réclamer en payant le coût de cet avis.

Etat civil du Val-de-Travers.

Buttes.

Promesses de mariage entre Ami Grandjean, de Buttes et Fanny-Louise Sadoux, de Carouge. — *Entre* Ulysse Thiébaud, de Buttes, et Philippine-Jenny Salomon, d'Orbe, y domiciliés.

Naissances. 31 octobre. Henri-Arthur, fils d'Alfred Golaz — 31. Guillaume-Tell, fils d'Alexandre Thiébaud. — 2 novembre. Marc-Fritz, fils de Frédéric Pasche. — 22. Charles-Emile, fils de Charles Leuba. — 24. Numa-Ami, fils d'Etienne Perrinjaquet. — 27. Louis-Emile, fils de Louis-Justin Leuba. — 3 décembre. Henri-Louis, fils de Louis Bertholet.—3 César-Auguste, fils de Louis-Auguste Lebet.

Décès. 1 novembre. Henriette-Emilie-Augustine Calame née Leuba, âgée de 53 ans.—4. Pauline-Caroline Cathoud, âgée de 20 jours. — 26. Charles-Emile, fils de Charles Leuba, âgé de 4 jours. — 30. Marie-Emma, fille d'Eugène Courvoisier, âgée de 4 ans et demi. — 30. Paul-Edouard, fils de Frédéric Jeanneret, âgé de 2 ans et demi. — 5 décembre. Louise-Augusta, fille de Constant Grandjean, âgée de 7 mois. — 9. Louis-Numa, fils d'Henri-Edouard Frey, âgé de 5 mois. — 9. Marie née Rostan, âgée de 72 ans.

Verrières.

Promesses de mariage entre Alphonse Robert, horloger, des Verrières, et Louise-Zélie Addor, de Sainte-Croix. — *Entre* Georges-Edouard Henninger, mécanicien, Badois, et Jeanne-Madelaine Koller, couturière, Bernoise. — *Entre* Auguste Landry, charron, des Verrières, et Pauline-Emélie Blanc, de Travers.

Naissances. 15 novembre. Mathilde-Emma, fille de Edward Giroud, des Bayards. — 24. Edouard-Ernest, fils de

---

ter le danger; on m'a rappelé mon rang et ma position, lorsque j'en étais déjà déchue, et l'on vient demander à mon cœur de se tourner vers les joies de l'avenir lorsqu'il est abimé dans les larmes du passé.

— Et la conclusion de tout ceci? dit amèrement Emmanuel.

La conclusion, dit Marguerite, c'est toi seul, Emmanuel, qui peut la faire, sinon heureuse, du moins loyale. Je n'ai point de recours en mon père, hélas! Je ne sais même pas s'il reconnaîtrait sa fille. Je n'ai pas d'espérance en ma mère : son seul regard me glace, sa seule parole me tue. Il n'y avait donc que toi que je pusse venir trouver et à qui je pusse dire :

Mon frère, tu es le chef de la maison, c'est à toi maintenant que chacun de nous répond de son honneur. J'ai failli par ignorance, et j'ai été punie de ma faute comme d'un crime : n'est-ce pas assez?

— Après, après? murmura Emmanuel avec impatience; voyons, que demandes-tu?

— Je demande, mon frère, puisque toute union a été jugée impossible avec celui-là à qui seule je pouvais m'unir, je demande qu'on mesure le supplice à mes forces. Ma mère (Dieu lui pardonne!) m'a enlevé mon enfant comme si jamais elle n'avait été mère! et mon enfant sera élevé loin de moi, dans l'oubli et l'obscurité. Toi, Emmanuel, tu t'es chargé du père, comme ma mère s'était chargée de l'enfant, et tu as été plus cruel pour lui qu'il n'appartenait, je ne dirai pas à un homme de l'être envers un homme, mais à un juge envers un coupable. Quant à moi, voilà que, tous deux réunis, vous voulez m'imposer un martyre plus douloureux encore que celui qui conduit au ciel. Eh bien, je demande, Emmanuel, au nom de notre enfance écoulée dans le même berceau, de notre jeunesse abritée sous le même toit, au nom du titre de frère et sœur, que la nature nous a donné et que nous portons, je demande qu'un couvent s'ouvre pour moi et se referme sur moi; et dans ce couvent, Emmanuel, je te le jure, chaque jour agenouillée devant Dieu, le front contre la pierre, courbée sous ma faute, je demanderai au Seigneur, pour toute récompense de mes larmes, pour mon père la raison, pour ma mère le bonheur, et pour toi, Emmanuel, les honneurs, la gloire, la fortune. Je te le jure, voilà ce que je ferai.

— Oui, et l'on dira de par le monde que j'avais une sœur que j'ai sacrifiée à ma fortune, et dont j'ai hérité pendant qu'elle vivait encore! Allons donc, tu es folle!

— Ecoute, Emmanuel, dit Marguerite s'appuyant au dossier de la chaise qui se trouvait près d'elle.

— Eh bien? répondit Emmanuel.

— Lorsque tu as donné une parole, tu la tiens, n'est-ce pas?

— Je suis gentilhomme.

— Eh bien! regarde ce bracelet...

— Je le vois à merveille; après?

— Il est fermé par une clef; la clef qui l'ouvre est à une bague, et cette bague, je l'ai donnée avec ma parole que je ne me croirais dégagée de ma promesse que lorsqu'elle me serait rapportée et remise.

— Et celui qui en a la clef?

— Grâce à toi et à ma mère, Emmanuel, il est trop loin d'ici pour que nous la lui fassions redemander : il est à Cayenne.

— Je ne te donne pas deux mois de mariage, répondit Emmanuel avec un sourire d'ironie, pour que ce bracelet te gêne au point que tu sois la première à vouloir t'en débarrasser.

— Je croyais t'avoir dit qu'il était scellé à mon bras.

—Tu sais ce qu'on fait quand on a perdu une clef et que l'on ne peut rentrer chez soi? on envoie chercher le serrurier!

— Eh bien! pour moi, Emmanuel, répondit Marguerite en élevant la voix et en étendant le bras avec un geste ferme et solennel, ce sera le bourreau qu'on enverra chercher, car on coupera cette main avant que je ne la donne à un autre.

— Silence! silence! dit Emmanuel en se levant et en regardant avec inquiétude vers la porte du cabinet.

— Et maintenant tout est dit, ajouta Marguerite. Je n'avais d'espoir qu'en toi, Emmanuel, car, quoique tu ne comprennes aucun sentiment profond, tu n'es pas méchant. Je suis venue en larmes — regarde si je mens! — te dire : Mon frère, ce mariage c'est le malheur, c'est le désespoir de ma vie; j'aime mieux le couvent, j'aime mieux la misère, j'aime mieux la mort! Et tu ne m'as pas écoutée, ou, si tu m'as écoutée, tu ne m'as pas comprise. Eh bien! je m'adresserai à cet homme, je ferai un appel à son honneur, à sa délicatesse. Si cela ne suffit pas, je lui raconterai tout : mon amour pour un autre, ma faiblesse, ma faute, mon crime; je lui dirai que j'ai un enfant, car, quoiqu'on me l'ait enlevé, quoique je ne l'ai pas revu, quoique j'ignore où il est, mon enfant existe. Un enfant ne meurt pas ainsi, sans que sa mort retentisse au sein de sa mère. Enfin je lui dirai, s'il le faut, je lui dirai que j'en aime un autre, que je ne puis l'aimer, lui, et que je ne l'aimerai jamais.

— Eh bien! dis-lui tout cela, s'écria Emmanuel impatienté de tant d'insistance, et le soir nous signerons le contrat, et le lendemain tu seras la baronne de Lectoure.

— Et alors, répondit Marguerite, alors je serai véritablement la femme la plus malheureuse qu'il y ait au monde, car j'aurai un frère pour lequel je n'aurai plus d'amour et un mari pour lequel je n'aurai plus d'estime! Adieu, Emmanuel; crois-moi, ce contrat n'est pas encore signé!

A ces mots, Marguerite sortit avec ce désespoir lent et profond à l'expression duquel il n'y a point à se méprendre.

Aussi Emmanuel, convaincu que c'était, non pas comme il l'avait cru, une victoire remportée, mais une lutte à soutenir, la regarda-t-il s'éloigner avec une inquiétude qui n'était pas exempte d'attendrissement.

Au bout d'un instant de silence et d'immobilité, il se retourna et aperçut derrière lui le capitaine Paul, qu'il avait complétement oublié et qui se tenait debout à la porte du cabinet.

Aussitôt, songeant de quelle nécessité était pour lui, dans une telle circonstance, la possession des papiers qu'était venu lui offrir le capitaine Paul, il s'assit vivement à une table, prit une plume et du papier, et se tournant vers lui :

— Maintenant, monsieur, lui dit-il, nous voilà seuls, et rien n'empêche plus que nous terminions l'affaire. Dans quels termes désirez vous que la promesse soit rédigée? Dictez, je suis prêt à écrire.

La suite au prochain numéro.

Charles-Henri Piaget, des Bayards. — Décembre 5. Marie-Louise, fille de Guillaume Ohlmeyer, des Verrières.

Décès. 19 novembre. Joseph-Hypolite Pernet, né le 30 mars 1819. — 25. Fréd.-Louis Colomb, né le 25 décembre 1822. — 4 décembre. Sophie-Angèle, fille de Frédéric-Louis Munier, des Verrières, née le 12 juin 1860. — 7. Mélie-Elisabeth, fille de Gustave-Ad. Giroud, des Bayards, née le 24 juin 1860. — 8. Marie-Mathilde, fille de Gustave-Henri Giroud, des Bayards, née le 30 septembre 1860. — 15. Denise-Charlotte née Bernard, des Verrières, née le 29 juin 1792.

Côte-aux-Fées.

Mariage entre François-Calame, du Locle, et Adelphine Barbezat, du Grand-Bayards.

Naissances. 21 août. Leuba-Bastillon, Louise-Marie, fille de Louis. — 21. Guye-Lambelet, Elise-Lina, fille d'Eugène — 24. Guye Sophie, fille de César. — Septembre 6. Piaget Elise, fille de Paul. — Octobre 14. Genres, Marie-Lucine, fille de Victor, Français. — Novembre 5. Nerdenet, Zélie, fille de Victor. — 8. Messerli, Christian, fils de Christian, Bernois. — Décembre 1. Neuenschwander Jean-François, fils de Jean-François.

Décès. Août 5. Barbezat Henri, né le 19 juillet 1809. — 7. Leuba, Abram-David, né le 3 août 1794. — 18. Bourquin Ulysse, né le 5 avril 1848 — Octobre 22. Barbezat Rosine-Adèle, née le 26 novembre 1858. — 26. Bourquin, Joseph-Henri, né le 5 octobre 1800. — Novembre 5. Guye Emile, époux de Léonore née Barbezat, né le 1 mars 1833 — 14. Audetat Elise, née le 26 mars 1833. — Décembre 2. Messerli Christian, né le 8 novembre 1833. — 19. Guye Aline-Rosa, fille d'Eugène, née le 27 juillet 1858. — 23. Barbezat, Ami-Louis, né le 1 janvier 1814.

Extrait de la Feuille Officielle

DU 27 DÉCEMBRE 1860.

FAILLITES

Le tribunal du district du Val-de-Travers ayant par sentence d'aujourd'hui prononcé la faillite de Madame **Alix née Jornod,** femme du citoyen **Frédéric-Emile Montandon,** demeurant à Travers; tous créanciers et intéressés sont requis sous peine de forclusion : 1° De faire inscrire leurs titres ou réclamations contre la prédite dame Montandon née Jornod tant comme débitrice subsidiaire de son mari que comme débitrice principale, au greffe du tribunal civil à Môtiers-Travers, dès le 21 décembre courant au 21 janvier 1861. Ce dernier jour les inscriptions au passif seront closes à 4 heures du soir ; 2° De se présenter devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville de Môtiers, le 25 janvier 1861, dès 9 heures du matin, pour assister à la liquidation. Môtiers-Travers, le 17 décembre 1860.

A. L'EPLATTENIER, *greffier.*

TUTELLES ET CURATELLES.

Sur la demande des parents et intéressés à la famille du citoyen **Frédéric-Emile Perrin,** en son vivant, assesseur de paix à Noiraigue, la justice de paix de Travers, dans son audience du 17 août 1860, a établi : 1° un tuteur à son fils mineur, le citoyen Léopold Perrin (issu du premier mariage) en la personne du citoyen Auguste Jeanneret, propriétaire, demeurant Vers-chez-Joly (Noiraigue) ; 2° un curateur à sa veuve Marie-Marguerite Perrin née Anker, et tuteur de ses enfants du second lit, qui sont : Alfred, Lucien, Aldine, Ulysse et Louis-Léon Perrin, et cela en la personne du citoyen Louis Jeannet, aussi propriétaire, demeurant à Noiraigue. Comme les tuteur et curateur ont été nommés pour administrer et gérer les biens de la masse du défunt Perrin, Fréd.-Emile, ainsi que ceux de leurs pupilles, ils informent le public pour sa gouverne, qu'ils regarderont pour nul et non avenu tout ce qui se traitera et fera sans leur participation. — Travers, 22 décembre 1860.

LUC-ALCINDOR DELACHAUX, *greffier.*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

Pour se conformer à l'art. 810 du code civil, on rend publique la demande en investiture de la succession des défunts Jean-François et de sa sœur Rose-Marianne Grezet feu Pierre-François Grezet, de Travers, postulée par devant la justice de paix de ce lieu, par leurs héritiers ab-intestats, le 3 novembre 1860. Cette succession reste ouverte, vu qu'un des héritiers doit être domicilié hors du canton. — Travers, le 24 décembre 1860.

LUC-ALCINDOR DELACHAUX, greffier.

JUGEMENTS APRÈS FAILLITE.

Jugements à teneur des articles 60 et 61 de la loi sur les faillites, rendus par la cour d'appel, dans sa séance du 15 décembre 1860 :

1. **Jean-Auguste Chevalley**, ci-devant domicilié à Fleurier. Sa faillite a présenté un passif de fr. 3,939»80, un actif de fr. 3,634, par conséquent un déficit de fr. 305»80. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le failli a été décrété de prise de corps, comme prévenu d'avoir tenté de soustraire ses biens à ses créanciers légitimes, en souscrivant une vente de meubles simulée ; qu'il a été condamné à une détention criminelle, à raison de ce délit; par ces motifs, déclare *Jean-Auguste Chevaley non excusable.*

2. Liquidation juridique des biens et dettes de **Henri-Emile Boss,** mécanicien, opérée par le tribunal du district du Val-de-Travers. Le passif s'élève à fr. 11,265»15, l'actif à fr. 11,008»75, ensorte que le déficit est de fr. 256»40. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le déficit de cette masse est peu considérable; que le failli a constaté que son décret était la conséquence des pertes que ses propres débiteurs lui avaient fait essuyer ; par ces motifs, déclare *Henri-Emile Boss excusable.*

3. Liquidation juridique des biens et dettes de **Bertrand Toulouse,** Français d'origine, marchand de toile à la Chaux-de-Fonds. Le passif de cette masse ascende à fr 44,124»01, l'actif à fr 8,443»60, ensorte que le déficit est de fr. 35,680»41. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le déficit de cette masse est relativement considérable; que le failli n'a pas tenu d'écritures régulières, et qu'entre autres, il n'avait pas de livre de caisse ; qu'ainsi il n'a pu justifier de ses pertes ; par ces motifs, déclare *Bertrand Toulouse non excusable.*

4. **Xavier Pouchon,** ouvrier tanneur, naguère domicilié aux Verrières. Sa faillite a présenté un passif de fr. 424»45, un actif de fr. 34»65, par conséquent un déficit de fr. 389»80. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que cette liquidation a présenté un déficit relativement considérable; que le failli Eugène Pouchon a quitté clandestinement son domicile en emportant la plus grande partie de son mobilier ; par ces motifs, prononce : *Eugène Pouchon est déclaré non-excusable.*

5. **Jean-Ulrich Meyer,** domicilié aux Verrières. Sa faillite a présenté un passif de fr. 195»50, un actif de fr. 24»95, par conséquent un déficit de fr. 168»55. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que Jean-Ulrich Meyer est parti clandestinement des Verrières; qu'il y laissait des affaires en désordre et que la liquidation de sa masse a constaté qu'il avait enlevé une partie considérable de son mobilier; par ces motifs : déclare *Jean-Ulrich Meyer non excusable.*

6. **Elisabeth Marty née Hœnny,** aubergiste à Travers. Sa faillite a présenté un passif de fr. 4,709»87, un actif de fr. 1,496»44, par conséquent un déficit de fr. 3,213»43. La cour d'appel nantie d'office, considérant que cette liquidation a présenté un déficit considérable ; que la discutante n'a pas justifié de ce déficit ; qu'elle a subi un jugement correctionnel comme convaincue d'avoir été surprise en flagrant délit au moment où elle faisait enlever par un tiers des biens de sa masse; par ces motifs ; prononce que *Elisabeth Marty n'est pas excusable.*

Résultat du recensement fédéral.

Fleurier. Maisons habitées, 216; ménages, 535; population **2664;** sexe masculin, 1323 ; sexe féminin, 1341; état civil. Epoux vivant ensemble, 818 ; séparés, 13; veufs et veuves, 161 ; célibataires, 1672. **Origine.** Bourgeois de la commune, 517; bourgeois d'une commune du canton, 827; Suisses d'autres cantons, 1065 ; étrangers à la Suisse 249; heimathloses, 6. **Lieu de naissance.** Dans la commune, 1004; dans le canton, 808 ; dans un autre canton, 652; à l'étranger, 200. **Religion.** Protestants, 2447; catholiques, 205; israëlites, 12. Au mois de janvier 1860, la population était de 2627 âmes, augmentation, 37.

Neuchâtel. Le recensement du 10 décembre donne à la circonscription municipale de Neuchâtel une population de **10,537** âmes, augmentation pendant l'année, 1,807.

Chaux-de-Fonds. Le chiffre de la population est de **16,915** âmes. Il était de 15,929, lors du recensement cantonal de janvier 1860 ; en 1850, 12,638.

Locle. Le chiffre de la population est de **9,324** âmes, elle a donc diminué de 180.

Sagne. Total des personnes recensées, **950.**

Eplatures, Population, **1177.**

Planchettes, Population, **535.**

Ponts. Population, **2106.**

Yverdon. Population, **5000,** c'est une augmentation de 1400 sur le recensement fait en 1850.

Uri. D'après le dernier recensement, le bourg d'Altorf a une population de **2431** âmes ; en 1850, elle était de 2112.

Saint-Imier. Population **5075.** En 1850, l'état de la population de Saint-Imier était de 2600. En 1836, il était, suivant recensement fait à cette époque, de 1724. Ainsi donc, la population de cette commune a augmenté du triple dans l'espace de 24 ans et du double dans l'espace de dix ans.

Ecoles fédérales pour 1861.

Le conseil fédéral a discuté et approuvé le tableau des écoles militaires pour 1861. Le canton de Neuchâtel sera appelé à fournir :

Ecoles du génie. Ecole de recrues. — Recrues de sapeurs du génie de tous les cantons, du 7 juillet au 17 août à Thoune. — De pontonniers de tous les cantons, du 21 avril au 1er juin, à Brugg.

Ecoles d'artillerie. Recrues de toutes les compagnies de parc, du 31 mars au 11 mai, à Aarau ; de Zurich, Berne (partie française), Tessin et Neuchâtel, du 21 avril au 8 juin, à Thoune, avec l'école centrale. — Le train d'élite des cantons de Berne (partie française), Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 30 septembre au 11 octobre à Bière.

Ecole de cavalerie. Recrues de guides de Berne, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève, du 31 mars au 11 mai, à Colombier, et les aspirants de 2me classe de toutes les compagnies de guides, du 26 mai au 6 juillet, à Saint-Gall. — *Cours de remonte.* Remonte de guides, de Berne, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève, du 2 au 11 mai à Colombier. — *Cours de répétition.* Elite. Compagnie n° 6 de Neuchâtel, du 8 au 11 mai à Colombier.

Ecole de carabiniers. Recrues de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, du 26 mai au 22 juin à Bière. — *Cours de répétition.* Elite. Compagnie n° 17 de Neuchâtel, à l'école centrale à Thoune, du 24 mai au 8 juin.

Ecoles d'officiers et d'aspirants d'infanterie. 1re école d'aspirants-officiers d'infanterie, du 16 juin au 20 juillet, à Soleure ; 2e école, idem, du 2 septembre au 5 octobre, le lieu reste à fixer.

Cours pour les sapeurs d'infanterie, soit des recrues, du 9 au 20 septembre à Thoune.

Fraters et infirmiers des cantons français, du 15 avril au 4 mai à Genève.

Ecole centrale à Thoune (du 8 avril au 8 juin) : Cours préparatoire pour les officiers d'état-major d'infanterie, du 15 avril au 2 mai. — *Ecole d'application.* Artillerie : un détachement de cadres de tous les cantons, du 26 mai au 8 juin.

Grand rassemblement de troupes, précédé de reconnaissances militaires dans les hautes vallées, du 12 au 24 août. Neuchâtel n'y enverra pas de troupes.

Nouvelles du Jour.

NEUCHATEL. — Le conseil d'état vient de faire distribuer aux membres du grand-conseil le projet de budget pour 1861. Le chiffre total des recettes est porté à fr. 1,106,975. Celui des dépenses est supputé à fr. 1 million 102,966. Il y aurait ainsi un excédant de recettes de fr. 4,009.

—Le synode est convoqué en session extraordinaire pour le 8 janvier. Le sujet de la convocation est la position faite à l'enseignement religieux par le projet de loi sur l'instruction religieux.

LOCLE. — Un aiguilleur de la gare de cette localité a été tué dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier par des garçons bouchers.

CHAUX-DE-FONDS. — Par suite de l'augmentation du travail, un troisième employé a été adjoint au bureau des télégraphes de cette localité.

— Le *National* donne sur les causes qui ont provoqué le dépôt du bilan du Jura Industriel les explications suivantes : « Depuis quelques semaines notre population se préoccupe de la situation financière embarrassée où se trouve la société d'exploitation du chemin de fer par le Jura industriel. Ces embarras ne proviennent pas de ce que le fonds social de 3 millions de francs, considéré dès l'origine de la compagnie d'exploitation comme nécessaire à sa marche, n'aurait point suffi; il résulte au contraire des chiffres officiels présentés dans le rapport du conseil d'administration, que les recettes de l'exploitation depuis l'ouverture de la section Convers-Hauts-Geneveys, pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre, ont été constamment supérieures aux dépenses. Cette crise provient uniquement de ce que, au lieu des 3 millions en perspective, la compagnie d'exploitation n'a réalisé en capital effectivement souscrit que la somme de fr. 2,070,530. Or, le capital de 3 millions devait non-seulement payer les frais du dernier établissement et rendre possible l'achèvement des travaux, il était destiné en partie à satisfaire aux engagements contractés antérieurement par la compagnie primitive. Le tiers du capital nécessaire ayant fait défaut, la société d'exploitation s'est trouvée dans l'impossibilité de payer une partie de ses créanciers, les poursuites contre elle ont commencé, en sorte que le conseil d'administration n'a pas cru devoir ajourner plus longtemps la convocation de l'assemblée générale des actionnaires de la société d'exploitation, pour lui demander de parfaire le capital social de 3 millions en fournissant à la compagnie le million qu'elle n'a pas reçu ou de prendre telle autre mesure qu'elle jugerait convenable. — Ensuite de pleins-pouvoirs donnés par l'assemblée générale réunie le 21 décembre, le conseil d'administration a déposé le 24, le bilan de la société d'exploitation. »

SUISSE. — Plusieurs journaux demandent l'affranchissement obligatoire pour la taxe uniforme de 10 centimes par lettre simple, et l'introduction des mandats de poste pour l'envoi de valeurs en espèces.

BIENNE. Ce qui avait été prévu au sujet de la ligne Bienne-Neuveville n'a pas tardé à se réaliser. Mardi entre 2 et 3 heures de l'après-midi, un éboulement considérable de la montagne a eu lieu près de Douane, et a couvert la voie ferrée sur 100 mètres de longueur environ. Pour le service des voyageurs, le mal n'est pas grand : les trains arrivent en effet des deux côtés de l'éboulement que les voyageurs traversent à pied : il en résulte seulement des retards dans la marche des convois.

YVERDON. — Le tribunal de police d'Yverdon a condamné le 28 décembre, quatre hommes d'équipe de la gare à 40 jours de prison et le chef d'équipe à 30 jours, pour soustraction de vin commise par ces employés dans des tonneaux déposés à la gare. Ces employés sont les seuls qui aient été inculpés.

FRANCE. — Un correspondant de Paris de la *Nation suisse* la renseigne comme suit sur la réception du corps diplomatique aux Tuileries le 1er janvier : « Après son discours, l'empereur a passé devant les membres du corps diplomatique. Il s'est arrêté devant M. Kern et d'une voix très haute, il lui a dit à peu près ceci : « Il y a eu des malen-» tendus entre nous; je le regrette vivement, et je tiens à les » faire cesser le plus tôt possible. Ce n'est pas quand on » est voisin comme nous le sommes, et liés par tant de liens, » qu'il est permis de vivre en défiance l'un de l'autre. » Soyons désormais de bons voisins. » Je n'ai pas la prétention de vous donner le texte des paroles impériales, mais je puis vous en garantir le sens. »

— La question financière tend à se compliquer. Néanmoins les échéances du 31 décembre se sont bien faites, et, dans cette circonstance, la puissance de la banque s'est manifestée d'une manière remarquable. 250 garçons de caisse sont sortis le 1er janvier pour faire les recettes, et ont rapporté le soir 90 millions en écus. La banque de France a élevé son escompte au 5 et demi.

— L'itinéraire suivi par Jud après l'assassinat de M. Poinsot, paraît maintenant connu. On perd sa trace à Lyon, à ce qu'on assure ; mais tout indique qu'il s'est dirigé sur la Suisse. Un grand nombre de photographies du portrait de Jud ont été envoyées aux autorités suisses. Il a été signalé dernièrement à la police fribourgeoise. On croyait qu'il avait passé à Morat. Les recherches faites n'ont pas abouti.

PRUSSE. — Le roi Frédéric-Guillaume de Prusse est mort le 2 janvier. Il était né le 15 octobre 1795 ; il succéda à son père en 1840. Marié en 1823 à la fille du roi Maximilien de Bavière, il n'avait point d'enfant de cette princesse, et la couronne revient aujourd'hui au prince-régent, son frère, âgé de 64 ans.

Au moment de mettre sous presse, la Feuille Officielle du 3 janvier courant, ne nous était pas parvenue.

FLEURIER. — IMP. ET LITH. MONTANDON FRÈRES.